

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 3

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Chasse à l'homme
Autor: Audouin, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés du PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Enfin un bienfaiteur, peut-être l'évêque de Bâle, peut-être aussi le chapitre de Moultier, leur donna des vignes à Falbringen, propriété située aux portes de Bienn et sur laquelle s'élevait une chapelle à l'époque de la réformation.

Dans l'acte par lequel l'évêque Ortlib cédait à Bellelay la paroisse de Boécourt et lui faisait don ou ratifiait la donation de celle de Tavannes, il s'exprimait en ces termes : « Notre office est de secourir et de favoriser les pauvres du Christ, surtout ceux qui mènent dans notre diocèse la vie religieuse ; c'est pourquoi nous faisons cette donation aux frères de Bellelay qui servent Dieu de leurs propres sueurs sous la règle de St-Augustin. »

Bellelay, comme nous l'avons vu, possérait de vastes forêts. Pour donner quelque valeur à ces terres incultes, il fallait les défricher et y attirer des habitants. Au moyen âge, les moines étaient essentiellement défricheurs. Toutes les maisons religieuses étaient des modèles d'économie domestique, de véritables écoles d'arts et métiers, et surtout d'agriculture. Tous les religieux, frères convers et prêtres, se livraient au travail manuel auquel ils demandaient leur subsistance, et l'abbé lui-même donnait l'exemple. Après les salutaires exercices de la prière et de la contemplation, tous se rendaient avec leurs domestiques et leurs ouvriers dans les forêts voisines pour s'y livrer aux travaux du défrichement. « Nous voulons, écrivait jadis un religieux de l'Ordre de Cîteaux, tous nos soins à l'agriculture qui est une création de Dieu et dont

les travaux sont une de ses prescriptions ; nous, moines, et nos frères convers, ainsi que nos ouvriers, nous travaillons en commun autant et aussi bien que nous le pouvons ; et c'est ainsi que nous vivons tous du travail de nos mains. » Les abbés eux-mêmes étaient, comme je l'ai dit, obligés de prendre part aux travaux de l'agriculture. Pendant le travail, on ne parlait que par signes et c'est ainsi que le bon emploi du temps était assuré.

Les Ordres religieux qui se distinguaient le plus dans les travaux de l'agriculture sont, à côté des Bénédictins, les Prémontrés à partir du XII^e siècle et les Cisterciens à partir du XIII^e siècle.

La terre défrichée et rendue propre à la culture était partagée en lots d'une étendue pouvant suffire largement à l'entretien d'une famille et ces lots étaient cédés à des colons désireux de les cultiver. Une maison en bois s'élevait ; autour de la maison, un jardin protégé par sa clôture se remplissait de légumes, tandis que le reste des terres se transformait en prés et en champs. Pour encourager les colons, le monastère leur aidait non seulement à bâtir la maison, il pourvoyait dans les premiers temps à leur subsistance, leur donnait la semence destinée aux champs et aux prairies, leur fournit des plantons pour le jardin et leur faisait même don de l'une ou l'autre pièce de bétail. Il établissait à ses frais un moulin une scierie, une auberge, et dès que les habitants étaient en nombre suffisant, il leur construisait ou leur aidait à construire une église. Et là où, peu d'années auparavant, n'étaient que de sombres forêts, refuges assurés des bêtes fâcheuses, se voyaient, au milieu de campagnes verdoyantes, de jolies

maisons habitées par une population saine, robuste, brave et laborieuse.

Chaque lot, chaque ferme se composait de terres défrichées et d'un petit coin de forêt où le colon pouvait prendre le bois nécessaire à son usage, qu'il pouvait même défricher. Les terrains impropre à la culture formaient un pâturage commun mis à la disposition de tous les fermiers. Il y avait aussi une forêt commune où chacun pouvait aller prendre le bois qu'il ne trouvait pas dans sa propre forêt. Il était encore permis, en acquittant une taxe légère, de prendre du bois dans les forêts que le monastère s'était spécialement réservées pour son usage.

Le monastère remettait les terres aux colons pour une faible redevance ou quelques corvées. Il les donnait quelquefois à bail et quelquefois les cédaient en toute propriété ou les vendait, mais d'ordinaire il les livrait à titre de propriété limitée, c'est-à-dire de fief. Dans le fief, la propriété était partagée entre le suzerain ou seigneur féodal et le fief. Le fief était concédé sous condition de foi et hommage et assujetti, comme je viens de le dire, à certains services et à certaines redevances.

Le fief avait l'avantage de ne payer qu'un cens souvent très faible et d'être garanti contre l'exploitation, car il ne pouvait, sans l'autorisation de son seigneur, aliéner son fief ni le grever d'hypothèques. Tandis que le fermier libre était plus abandonné à lui-même, le fief était dans l'impossibilité de compromettre sa situation par ses fautes ou par des entreprises chanceuses. D'un autre côté, le fermier libre pouvait améliorer sa situation par un travail assidu, et c'est pourquoi, dès le commencement du XII^e siècle, les Cisterciens et les

Feuilleton du Pays du dimanche 3

Chasse à l'homme

par MAXIME AUDOUIN

Nous passâmes à l'hôtel prendre ma valise, et nous nous acheminâmes de compagnie vers le Château, distant du bourg d'environ deux kilomètres.

Arrivés au bout de la longue avenue par où l'on accède à la maison d'habitation, laquelle est entourée d'un grand parc, clos de murs, et enclos lui-même dans une propriété immense, nous sonnons, et un homme nous ouvre la porte, ou, plus exactement, se contente de l'entre-bâiller prudemment, ce qui ne faisait pas notre compte.

Cet homme, c'est le complice de Maisonneuve, tête de brute, front bas, regard fuyant, type de larbin sinistre.

— Que voulez-vous ? — demanda-t-il d'un air mauvaise et défiant.

— Charles est-il ici ?

L'homme blêmit imperceptiblement.

— Mon maître voyage.

— Allons, bon ! m'écriai-je, ça n'arrive qu'à moi, ces choses-là ! — Mais, feignant de me ravisir :

— Ce n'est pas possible, il me donnait rendez-vous ici il y a deux mois. En tout cas, dis-moi où il est, que je lui envoie au moins mes compliments sur son manque de mémoire.

— Je ne sais pas.

Je tirai de mon gousset une pièce de cent sous, et la lui tendis.

— Voyons, mon garçon, fais-moi le plaisir de me dire où est ton maître... Ah ! et puis, au surplus, je m'installe ici jusqu'à son retour, je suis assez lié avec lui pour n'avoir pas à me gêner dans sa maison, même pendant son absence. Je vais lui écrire un mot, tu mettras l'adresse toutefois, puisque Charles semble tant tenir à s'entourer de mystère. Montre-moi le chemin.

Je l'observai du coin de l'œil, et je vis un rire sornois sur sa face glabre.

— Du moment que Monsieur est aussi bien avec Monsieur, je ne ferai pas de difficulté pour le laisser entrer.

Il passa devant nous, et je fis signe à François de se tenir prêt.

Comme nous pénétrions dans le vestibule, mon camarade lâche la valise, nous sautons sur le larbin, qui, dans son ahurissement, n'essaya même pas de se défendre, et nous le ficelons en conscience. Quand nous l'eûmes transporté dans le salon :

— Ah ! ah ! mon garçon, lui dis-je en riant, comment trouves-tu le procédé ? Dame, aussi, pourquoi t'êtres fait prier lorsque je te demandais bien gentiment une simple adresse ?

Et le regardant dans le blanc des yeux :

— Où est ton maître ?

— Je ne sais pas.

— Tu mens, tu le sais parfaitement, et point n'est besoin d'aller bien loin pour le trouver.

Il devint affreusement pâle.

Prémontrés surtout adoptèrent le système du fermage. Il est à remarquer toutefois qu'aux Genevez et à Lajoux, la plupart des terres étaient encore à l'état de fiefs en 1798.

Les paysans se trouvaient si bien sous le régime de la féodalité, sous la garde des seigneurs ecclésiastiques surtout, que souvent les petits propriétaires vendaient leurs biens à un seigneur ecclésiastique ou laïque pour les reprendre ensuite en fief.

Comme tant d'autres monastères du moyen-âge les religieux de Bellelay, après avoir abattu les grands arbres de leurs forêts, firent appel à des colons disposés à s'établir autour d'eux sur ces hauteurs de la montagne et à s'y mettre sous leur protection. On ignore quels furent les premiers colons de Bellelay, mais on croit que les Genevois furent les fondateurs ou les premiers habitants du village des Genevez. Les chroniques de Neuchâtel rapportent qu'en l'an 1291, un siècle et demi après la fondation de Bellelay, 45 familles genevoises exilées de leur patrie, furent accueillies par le seigneur de Valengin, s'établirent dans le Val de Ruz et y fondèrent les deux villages des Hauts-Geneveys et des Geneveys-sur-Coffrane. D'autres familles genevoises vinrent se joindre aux premières. Quelques-unes de ces familles paraissent avoir répondu à l'appel de Bellelay et s'être fixées dans la vallée de la Rouge-Eau et dans les environs.

Quelques années auparavant, l'évêque de Bâle, Henri d'Isny, s'était montré disposé à favoriser les projets de colonisation du monastère de Bellelay et avait, par une charte du 26 février 1284 datée de Colmar¹⁾, déclaré qu'il aftranchissait de toute espèce de servitude et favoriseraient les étrangers qui s'établiraient dans la courtine de Bellelay, à condition toutefois qu'en reconnaissance de son autorité chaque famille paierait tous les ans à l'évêque un chapon et une émine²⁾ d'avoine, et que tous, comme les autres habitants du pays, défendraient au besoin l'évêque et la patrie.

Peu de temps après l'établissement des Genevois dans la courtine de Bellelay, l'évêque de Bâle, Othon de Grandson, ratifia la charte d'établissement d'Henri d'Isny (3 juillet 1307).³⁾

(A suivre)

JECKER, curé.

1) Trouillat, II, 390.

2) L'émine, probablement du mot allemand Eimer, muid, sceau, était une mesure équivalant sans doute au boisseau, ou penal,

3) Cartulaire de Bellelay, page 375.

Mais, ne jouons pas sur les mots ; apprends-moi alors où se trouve le Monsieur qui se fait appeler le comte de Maisonneuve.

Il me regarda, hébété, et répéta :

— Je ne sais pas.

Tu as la mémoire courte, mon garçon, attendu que, plus tard qu'il y a trois jours, tu lui écrivais. Veux-tu que je te cite les termes de ta lettre ? Tu vois que tu perdras ton temps et ta peine à essayer de me donner le change. La vérité est que je sais tout, tu entends, et que tu est pincé. Maintenant, te plait-il de payer seul pour toi et ton complice, ou veux-tu te donner la satisfaction de le voir s'asseoir à côté de toi sur les bancs de la cour d'assises ? Dans cette dernière hypothèse tu aurais des chances de sauver ta tête, fortement menacée.

— Comment ça ?

Dame, tu me paraîs n'avoir guère été qu'un instrument entre les mains de ce joli Monsieur ; or, il y a longtemps qu'un grand poète l'a dit, « quand le bras a failli, l'on en punit la tête, » tu comprends ? Et puis la justice te tiendrait compte, sans doute, de tes aveux.

Causerie sur les abeilles

par JOS. BUCHWALDER, curé

S'il existe un insecte qui ait eu des admirateurs à travers les âges, c'est bien certainement l'abeille. Animal éminemment utile par ses produits, surtout à des époques où, pour s'éclairer, on n'avait ni le gaz, ni le pétrole, ni la stéarine ou l'électricité, et où la betterave, la houille, voire même les vieux chiffons, ne fournissaient pas encore de sucre, l'abeille, nous apportait son miel et sa cire, était par excellence la bien-venue. Elle n'avait sans doute pas l'utilité de la vache, de la brebis ou de nos autres animaux domestiques, mais après eux, elle trouvait sa place. Sa cire permettait au noble châtelain d'éclairer somptueusement les brillants appartements de sa demeure, et son miel, si doux et si suave, était par excellence le moyen d'améliorer les boissons les plus amères. Aussi était-il regardé par chacun comme un vrai présent du Ciel.

Le genre de vie de ces insectes, leurs constructions merveilleuses, l'admirable harmonie de leur gouvernement, leur ardeur à défendre un de leurs membres attaqué, leur empressement à sortir dès les premières heures du jour pour recueillir sur les fleurs le précieux nectar dont ils se nourrissent, leur départ même de la ruche au milieu des ardeurs de l'été pour s'en aller comme des peuples trop pressés, fonder au loin de nouveaux établissements, mille autres circonstances encore avaient contribué à fixer sur eux les regards du monde. Les poètes les avaient chanté comme un cadeau fait par les dieux à la terre, et l'homme, reconnaissant leur grande utilité pour lui avait cherché à s'en rendre maître en leur construisant des habitations auprès de sa propre demeure. Pendant de longs siècles pourtant et pour ainsi dire jusqu'à notre époque, la culture de l'abeille resta stationnaire. Le fils héritant des ruches et des abeilles de son père, les soignait comme avait fait ce dernier... ou bien ne s'en inquiétait pas. Et lorsque par suite de manque de soins, de tailles exagérées ou intempestives, de malpropreté dans les ruches, de privation d'air ou de nourriture, l'arrivée de souris ou d'autres ennemis, des colonies s'affaiblissaient et disparaissaient, on n'en cherchait pas le motif là où il eut fallu le faire, mais on disait : les abeilles connaissent leur maître, on ne leur a pas annoncé la mort de celui-ci, on ne leur a pas fait porter son deuil, c'est pourquoi la ruche disparaît. Déjà une, deux, trois sont mortes... les autres ne tarderont pas à les suivre. J'ai entendu moi-même dans ma jeunesse ces dictons absurdes et d'autres aussi peu vrais répétés par des gens sérieux et crus par eux comme parole d'Evangile. Et pourtant !!

Non, non, l'abeille ne connaît pas son maître à ce point. Elle ne le connaît pas au point de s'attacher à lui par une affection telle qu'elle meurt de chagrin parce que son maître est mort. Le chien peut avoir une de ces fidélités-là, mais l'abeille ne la possède pas. Si à la mort d'un

A ta place, je t'avoue que mes réflexions seraient vite faites : alors il te suffirait d'écrire une petite lettre conçue à peu près en ces termes : « Je suis malade, et il se présente une complication, j'aurais besoin de votre présence ici, quelqu'un vous attendra demain soir à A*** avec la voiture, au train de onze heures. » — Ceci rédigé dans le style et avec l'orthographe qui te sont particuliers. En attendant que tu te décides, François te tiendra compagnie, et moi je vais faire un tour de parc.

Quand je revins, il avait pris son parti, nous lui déliâmes les mains, et il libella le billet, que je renvoyai François jeter à la poste, après que nous eûmes refoulé notre prisonnier.

Le lendemain soir, François attendait avec la voiture de M. Pardoux le faux comte de Maisonneuve ; quant au notaire et à moi, nous nous tenions dans la chambre du domestique, où il devait être introduit.

Notre seule appréhension était qu'il ne fut pas venu : aussi le cœur nous battit fort lorsque nous entendîmes son pas et celui de François résonner dans le couloir.

maître, des ruches s'affaiblissent et disparaissent, la cause en est ailleurs, elle se trouve dans ces milliers raisons que nous venons d'indiquer : ignorance de la manière de les gouverner, soins contraires donnés à la ruche, etc., etc.

Pour réussir avec les abeilles, il faut donc les étudier. Il faut apprendre à connaître leurs mœurs, leurs habitudes, leurs préférences, leurs goûts, et ce n'est que par l'étude qu'on arrivera à les diriger avec prudence, sagesse, science et profit. Sans étude, on pourra bien garder des ruches même en grand nombre, recueillir par ci par là une assez forte quantité de miel dans les années fertiles, mais à côté de cela, que de pertes, que d'ennuis, que de déboires ! Un cultivateur auquel on demandait ce que valaient les abeilles par rapport au profit qu'elles donnaient, répondait : ce sont d'excellentes petites bêtes sur lesquelles les bonnes années on ne perd guère. Il ne parlait pas du profit donné par elles les mauvaises années ! Cette assertion est vraie pour le cultivateur qui veut garder des abeilles sans les avoir étudiées, sans connaître la manière de les soigner ; elle n'est plus vraie pour celui qui sait les gouverner.

Trois catégories d'hommes peuvent s'occuper de l'élevage des abeilles : l'industriel qui veut chercher en elles son gagne-pain, l'amateur qui tient à étudier leur vie et leurs mœurs si extraordinaires, l'habitant de la campagne ou de la ville qui veut trouver là quelques ressources pour certains jours de son existence. Le premier doit étudier à fond l'apiculture, choisir le site le meilleur et l'emplacement le plus convenable pour ses ruches et s'adonner à ce travail de tout son cœur. A celui-là, il faut nécessairement des récoltes abondantes et des débouchés assurés. Le second s'occupera moins de la récole du miel, il a déjà trouvé sa satisfaction dans le plaisir goûté de la contemplation de ses chers insectes. Le troisième voudra, comme le premier, avoir une résultat pratique, c'est-à-dire pouvoir recueillir à un moment donné quelques beaux rayons de miel dont il fera argent au marché ou par lesquels il pourra fournir un extraordinaire à sa famille et lui procurer à certains jours un vrai régal. C'est pour celui-ci que j'écris, car les deux autres sauront déjà trouver d'autres ouvrages plus étendus à leur disposition.

Le résultat pratique dont je parle peut-il être obtenu ? Oui, certainement, au moins la plupart du temps, mais pour cela il faut apprendre à connaître ses abeilles, leur donner des habitations convenables, les traiter avec intelligence. C'est ce que je voudrais vous montrer.

Ne vous est-il jamais arrivé, cher ami lecteur, de regarder une ruche au printemps, alors que le soleil dardant ses chauds rayons, a déjà fait fondre la neige, que la prairie se couvre de verdure et que les fleurs commencent d'éclorer ? Quelle ardeur chez tous ces habitants pour sortir de leur habitation, prendre l'essor et s'en revenir affaires à leur demeure. Toutes ces abeilles ont la même taille, la même forme, la même activité, le même empressement, car toutes sont des ouvrières. En voilà pourtant qui demeurent stationnaires à l'entrée de la ruche comme des faction-

— Monsieur, lui dis-je comme il entrait, et sans lui donner le temps de se reconnaître, vous voudrez bien nous excuser de vous avoir dérangé pour vous demander un tout petit renseignement : nous vous serions infiniment obligés de nous apprendre ce qu'est devenu notre ami M. Pardoux.

Il voulut le prendre de très haut.

— Je ne sais ce que signifie cette mauvaise plaisanterie, et je vous serai, moi, obligé de la cesser le plus tôt possible.

— La chose est plus sérieuse que vous feignez de le croire, et nous ne vous laisserons pas sortir que vous ne nous ayiez donné le renseignement demandé.

— Et si je m'y refuse ?

— Nous verrons bien !... En attendant, veuillez ne pas égarer votre main dans la poche droite de votre pardessus, ces Messieurs sont armés, ainsi que moi, et la partie ne serait pas égale pour vous.

(La fin prochainement.)